

niort agglo

Agglomération du Niortais

Votants : 72

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 12 novembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 18 novembre 2024

RESSOURCES HUMAINES - CONVENTION ENTRE LA CAN ET LE CCAS DE NIORT POUR L'ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL DES FAMILLES ISSUES DE LA COMMUNAUTÉ DES GENS DU VOYAGE

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, François GUYON, Florent JARRIAULT, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Gérard LEFEVRE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Claude BOISSON pouvoir à Jean-Pierre DIGET, Marie-Christelle BOUCHERY pouvoir à Sophie BOUTRIT, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Nicolas VIDEAU, Alain CANTEAU pouvoir à Florent JARRIAULT, Olivier D'ARAUJO pouvoir à Clément COHEN, Noémie FERREIRA pouvoir à Aurore NADAL, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Anne-Sophie GUICHET pouvoir à Lucy MOREAU, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGE, Rose-Marie NIETO pouvoir à Dominique SIX, Florent SIMMONET pouvoir à Florence VILLES, Valérie VOLLAND pouvoir à Jeanine BARBOTIN.

Titulaires absents :

François BONNET, Christophe GUINOT, Thibault HEBRARD, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Richard PAILLOUX, Yvonne VACKER.

Titulaires absents excusés :

Alain LECOINTE, Philippe LEYSSENE, Séverine VACHON.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Lydia ZANATTA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2024

RESSOURCES HUMAINES - CONVENTION ENTRE LA CAN ET LE CCAS DE NIORT POUR L'ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL DES FAMILLES ISSUES DE LA COMMUNAUTÉ DES GENS DU VOYAGE

Monsieur **Gérard LABORDERIE**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage définit les actes à conduire et à développer à l'égard des familles issues de la communauté des gens du voyage, dans les domaines de l'habitat, l'accompagnement social et l'insertion professionnelle, la santé, la scolarisation.

Le CCAS de Niort dans le cadre d'un conventionnement avec l'Etat, le Conseil Départemental et le Fond Social Européen, s'est inscrit dans cette démarche d'accompagnement social en mobilisant des moyens humains spécifiques (3 accompagnateurs socioprofessionnels).

Ces missions s'effectuent sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du Niortais et plus particulièrement sur les aires dont cette dernière assure la gestion (quatre aires d'accueil : deux à Niort qui sont Noron et la Mineraie, une à Aiffres et Chauray, l'aire de Grand passage de Niort et une aire de petit passage à Echiré).

Une convention entre la CAN et le CCAS de la Ville de Niort a été conclue pour la période 2021-2022-2023, prévoyant une participation financière de la CAN en faveur de l'accompagnement social et socioprofessionnel des gens du voyage.

Il est donc proposé de reconduire ce dispositif au travers d'une nouvelle convention avec le CCAS pour la période 2024-2025-2026. La participation financière de la CAN vient compléter le financement des moyens humains affectés à cette mission en partenariat avec l'Etat, le Fonds Social Européen et le Conseil Départemental (cf. article 5 du projet de convention), soit un montant qui consisterait à participer aux frais de déplacements sur la base de l'état annuel qui sera établi par le CCAS de Niort (pour la période 2021-2022-2023, la CAN a versé au CCAS : 967 € en 2021, 1 312,20 € en 2022 et 766,04 € en 2023).

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet de convention ci-joint avec le CCAS de Niort,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer ladite convention.

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

ID : 079-200041317-20241118-C__42_11_2024-DE



Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 72

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Lydia ZANATTA

Gérard LABORDERIE

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué